

TYPE DE TRAVAUX	DEMANDE DE TRAVAUX	
Nouvelle construction et/ou annexe exemples de travaux : <ul style="list-style-type: none"> maison garage, abri de voiture abri de jardin etc 	Permis de Construire si construction > 20 m ² Déclaration Préalable si construction <= 20 m ² Aucune formalité si construction - 5m ²	
	Parcelle située en Zone U	Parcelle située dans une autre Zone
	Permis de Construire si construction > 40 m ²	Permis de Construire si construction > 20 m ²
Travaux sur construction existante (extension) <ul style="list-style-type: none"> agrandissement garage véranda etc 	Déclaration Préalable si construction <= 40 m ²	Déclaration Préalable si construction <= 20 m ²
	Aucune formalité si construction - 5 m ²	Aucune formalité si construction - 5 m ²
	Attention : entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction (existante + nouvelle) à + de 150 m ² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte).	
Changement de destination <ul style="list-style-type: none"> d'une pièce d'un garage d'un local etc 	Sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment : Déclaration Préalable	
	Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment : Permis de Construire	
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant exemple de travaux : <ul style="list-style-type: none"> création d'ouverture changement de fenêtre pose panneaux solaires ravalement de façade construction d'un mur de clôture 	Déclaration préalable	
Construction d'une piscine <ul style="list-style-type: none"> enterrée pose piscine en kit 	Une déclaration préalable est nécessaire si la construction du bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m ²	